



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 29 avril 2026

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Jérôme BIGNON**, maire.

Étaient présents : BIGNON Jérôme, VITRY Sandrine, STUMBOFF Richard, , MICHEL Benoît, ~~RETAILLÉ Claire~~, ~~CASTEL Guillaume~~, LESAGE Anaïs, FARDOIT Yolande, GORET Jasmy, BARTHONNET Sylvie, DRAULT Laurent, WATIN Françoise, LEVESQUE Simon, SUTOUR Sandrine, ~~TIERCE Julien~~

Excusés : RETAILLÉ Claire, CASTEL Guillaume, TIERCE Julien

Secrétaire de séance : VITRY Sandrine

Pouvoir : RETAILLÉ Claire donne pouvoir à VITRY Sandrine

ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour. Accord en est donné à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal des de la réunion précédente

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2026.

Vote de l'affectation de résultat : commune

Concernant le budget principal, l'affectation du résultat 2025 se décline ainsi :

- Report en fonctionnement c/002 : 12 809.55 euros
- Excédent de fonctionnement capitalisé c/1068 : 296 816.93 euros

L'affectation de résultat 2025 est approuvée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'affectation de résultat 2025 pour le budget principal.

Vote du taux des taxes locales

M. le Maire rappelle que les taux votés pour l'année 2025 de la commune comprenaient la taxe foncière sur le bâti (38.32%), la taxe foncière sur le non bâti (24.09%) auxquelles venaient s'ajouter la taxe d'habitation (10.25%), sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

M. le Maire rappelle que les taux communaux sont restés inchangés depuis des années. Par contre, les bases de l'imposition, définie par l'Etat, changent tous les ans. C'est donc l'augmentation de ces bases qui impactent les contribuables.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025. La recette fiscale attendue est de 187 335 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux des taxes directes locales pour 2026 :
10.25 % pour la taxe d'habitation,
38.32 % pour la taxe foncière sur le bâti,
24.09 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Vote des budgets primitifs : commune et lotissements

Budget primitif 2026 : commune

M. le Maire donne lecture de l'ensemble des lignes budgétaires prévues au budget primitif 2026 en fonctionnement et en investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 580 279.55 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 450 355.38 euros en dépenses et en recettes, incluant les restes à réaliser.

Les lignes budgétaires ouvertes pour les principaux investissements pour 2026 sont :

- Aménagement paysager et sécurité de la rue Jean Gabin
- Relève de concessions dans le cimetière
- Chaises et tables pour l'extérieur
- Extension et remplacement d'une partie de l'éclairage public
- Toiture du cinéma
- Busage du fossé Rue du Stade
- Remplacement d'ordinateurs

Le budget s'équilibre grâce à l'emprunt.

M. Drault explique que l'élaboration d'un budget est complexe et espère que c'est suffisamment clair pour l'ensemble des élus. Des précisions sont donc apportées.

Mme Watin s'interroge sur les dépenses liées aux taxes foncières. Il s'agit des taxes foncières liées à l'ensemble des bâtiments dont la commune est propriétaire (mairie, salle des fêtes, foyer jeunes travailleurs, logements Impasse des Oiseaux...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif 2026 de la commune tel que présenté.

Budget primitif 2026 : lotissement Les Vallées Bourges

Le budget primitif s'articule de la façon suivante :

La section de fonctionnement est équilibrée avec 366 265.07 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 399 128.54 euros en dépenses et en recettes.

Il est à noter que trois parcelles seront vendues en 2026, dont une est déjà actée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif 2026 du budget annexe lotissement Les Vallées Bourges tel que présenté.

Budget primitif 2026 : lotissement Bellevue

Le budget primitif s'articule de la façon suivante :

La section de fonctionnement est équilibrée avec 467 206.63 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 361 049.00 euros en dépenses et en recettes.

Il est à noter qu'une parcelle est en cours de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif 2026 du budget annexe lotissement Bellevue tel que présenté.

Délibérations de virements de crédits

M. le Maire rappelle que l'instruction comptable et budgétaire M 57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire en informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au Conseil Municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- de valider l'application de cette disposition pour le budget de la ville et pour tous les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 57.

Délibération pour la vente de deux lots à Perce-Neige

Dans le cadre de la vente de deux parcelles du Lotissement Les Vallées Bourges (lots 12 et 13) à la Fondation Perce-Neige, il convient de rappeler que le budget annexe du Lotissement Les Vallées Bourges est assujéti à la TVA et que les parcelles sont en vente au prix de 25 euros TTC le mètre carré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la vente des lots 12 et 13 du Lotissement Les Vallées Bourges selon les conditions suivantes :

1. L'objet de la vente :
 - **Le lot numéro 12** du lotissement Vallée des Bourges, terrain à bâtir, situé 3 Rue de Molise à Moulins-la-Marche (61380), cadastré ZN 131, d'une surface de 524m²,
 - **Le lot numéro 13** du lotissement Vallée des Bourges, terrain à bâtir, situé 1 Rue de Molise à Moulins-la-Marche (61380), cadastré ZN 132, d'une surface de 534m²,
2. Le prix de vente avec une ventilation par lot :
 - **Pour le lot numéro 12** du lotissement Vallée des Bourges : prix de vente de **13 100 euros TTC**, soit un prix de 25 euros TTC au m² ;
 - **Pour le lot numéro 13** du lotissement Vallée des Bourges : prix de vente de **13 350 euros TTC**, soit un prix de 25 euros TTC au m² ;
3. La surface de plancher maximale autorisée pour chaque lot vendu : selon le PLUi, l'emprise au sol ne pourra excéder 80% de l'unité foncière.
4. Les modalités de paiement du prix : comptant avec transfert de propriété et de jouissance au jour de la signature de l'acte authentique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à négocier, arrêter les termes et signer la promesse de vente des lots numéros 12 et 13 du lotissement de la Vallée des Bourges ainsi que le pouvoir de négocier, arrêter les termes et signer tout avenant à la promesse de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à négocier, arrêter les termes et signer l'acte authentique de vente des lots numéros 12 et 13 du lotissement de la Vallée des Bourges.

Devis pour l'achat d'ordinateurs

Les ordinateurs de la France Services ne sont plus assez performants par rapport à l'utilisation qui en est faite. Il est rappelé que, lors de la mise en place de la France Services, nous avons investi dans des ordinateurs reconditionnés. Il est nécessaire,

pour la qualité et le confort de travail des agents de la France Services, d'investir dans deux nouvelles tours plus adaptées aux besoins.

Deux devis ont été sollicités :

- Delorme Informatique : 1 314.92 euros HT soit 1 577.90 euros TTC
- Génération micro : 1 208.50 euros HT soit 1 450.20 euros TTC

Les outils sont similaires, avec les mêmes accessoires et technologies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, de retenir le devis présenté par Génération Micro pour un montant de 1 314.92 euros HT.

En parallèle, l'ordinateur portable de la mairie est lui aussi désuet et nécessite d'être remplacé. En effet, cet appareil avait été acquis en 2016. Malgré des mises à jour régulières, il ne répond plus à nos besoins.

Deux devis ont été sollicités :

- Delorme Informatique : 772.38 euros HT soit 926.86 euros TTC
- Génération micro : 606.67 euros HT soit 728.00 euros TTC

Les outils sont similaires, avec les mêmes accessoires et technologies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, de retenir le devis présenté par Génération Micro pour un montant de 606.67 euros HT.

Travaux Impasse des Oiseaux

Suite au départ du locataire du logement sis 8 Impasse des Oiseaux, il s'avère nécessaire de procéder à quelques travaux de remise en état. Le sanitaire et les meubles de cuisine sont à changer. Quelques réparations, notamment liées à des trous dans les murs, sont à effectuer. Les peintures aux murs ont aussi besoin d'être refaites.

Ces travaux peuvent être effectués en régie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la réfection du logement en régie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas restituer la caution qui ne sera toutefois pas suffisante à couvrir l'ensemble des frais de remise en état du logement.

Commission communale des impôts directs

Afin de valider la commission communale des impôts directs, il convient de délibérer sur la proposition des 24 noms soumis à la Direction générale des finances publiques établie comme ci-dessous :

STUMBOFF Richard	VITRY Sandrine
MICHEL Benoît	RETAILLÉ Claire
CASTEL Guillaume	LESAGE Anaïs
FARDOIT Yolande	GORET Jasmy
BARTHONNET Sylvie	DRAULT Laurent
WATIN Françoise	LEVESQUE Simon
SUTOUR Sandrine	TIERCE Julien
MENARD Dominique	GAUTHIER Josette
PITOIS Josiane	HOOFT Alexis
LEMARTINEL Christian	LEMARTINEL Martine
BELLANGER Martine	CATELIN Yann
FARDOIT Jean	RIGUET Patrice

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la liste des 24 noms ci-dessus proposés pour la commission communale des impôts directs.

Divers

- M. le Maire rappelle que le rassemblement pour la cérémonie du 8 mai aura lieu à 11 heures Place de la Mairie. La cérémonie, qui se déroulera au Monument aux Morts, en présence de la Lyre Moulinoise, des Sapeurs-pompiers et Jeunes Sapeurs-pompiers, des porte-drapeaux, des élèves de l'école des Sources et du collège André Collet, de la gendarmerie, sera suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.

- M. le Maire fait état du retour de l'étude de faisabilité relative à l'aménagement du local commercial et du logement de l'ancienne épicerie Place de l'Eglise. M. le Maire propose aux élus de visiter cet immeuble en amont de la prochaine réunion de conseil municipal.

M. Levesque souhaite avoir des précisions sur ce bâti. M. le Maire rappelle que la commune est propriétaire de l'immeuble et qu'il est envisagé de réhabiliter la case commerciale et le logement en vue de les louer ensuite via un bail commercial notamment pour la partie commerce.

M. Goret s'interroge sur la durée des travaux. Elle est estimée à un an. Mais M. Stumboff précise qu'il y a toutes les études techniques et financières à établir avant.

Mme Fardoit s'interroge sur la dissociation à faire entre les aménagements faits dans le local commercial par le propriétaire et ceux faits par le locataire. Ces éléments seront stipulés dans le bail.

M. le Maire explique qu'il y aura un important travail de recherche de financement. Il compte sur l'aide de la Communauté de communes, via les services spécialisés, pour nous aider dans cette partie financement.

- M. le Maire donne lecture d'un message reçu du petit-fils d'une administrée moulinoise ayant pour projet de mettre en place un jumelage avec la région de Molise en Italie. L'idée est intéressante. Il va être proposé à cette personne, au vu de son intérêt, de porter ce projet.

- M. le Maire explique avoir reçu des candidatures pour l'emploi saisonnier aux services techniques. Il va recevoir l'ensemble des candidats en entretien prochainement.

- M. le Maire fait aussi état de sa rencontre avec le Colonel Foltzer du SDIS de l'Orne. Il a abordé le sujet de la restructuration de la caserne de Moulins-la-Marche avec la nomination d'un nouveau chef de centre. Cette rencontre a aussi été centrée sur la journée nationale des sapeurs-pompiers qui aura lieu le 13 juin prochain sur notre commune. Cette manifestation sera l'occasion de promouvoir les actions des pompiers sur la journée. Une cérémonie aura lieu Place de l'Eglise puis différentes animations se dérouleront sur la commune.

- Concernant les actualités de la commune, la kermesse aura lieu le vendredi 12 juin. Le tournoi de football organisé par Samfoot aura lieu les samedi 13 et dimanche 14 juin.

- M. le Maire indique qu'il y a un conseil communautaire le jeudi 30 avril. Il a aussi reçu une convocation pour la réunion d'installation du SMAEP (Syndicat mixte d'alimentation en eau potable) qui aura lieu le mardi 5 mai.

Questions diverses

➤ M. Drault indique être confiant par rapport aux budgets présentés.

➤ M. Levesque partage la confiance présentée par M. Drault. Il signale qu'un tableau à l'intérieur de l'église, qui se trouve à gauche de l'autel, semble se décrocher. L'agent communal sera envoyé pour s'assurer de la bonne accroche du tableau.

➤ Mme Barthonnnet rappelle qu'il y a toujours des chenilles dans les sapins de l'école primaire. M. le Maire indique avoir abordé le sujet en réunion de bureau communautaire. Il a proposé d'abattre le sapin qui penche et d'effectuer une taille des autres sapins. Un message électronique accompagné de photos va être envoyé au service scolaire et M. le Maire s'engage à transmettre ces éléments aux élus en charge du scolaire au sein de la CDC.

- Mme Barthonnnet fait un point rapide sur l'action menée par le comité des fêtes dans le cadre du Tour de l'Orne Cycliste féminin du 11 avril. Peu de vente mais le bilan reste tout de même correct. Elle indique que la fête des voisins sera organisée le samedi 30 mai, aux abords de la mare et de la Rue de l'Abreuvoir. Il s'agira d'organiser un repas partagé sur le principe « chacun amène des plats qui seront partagés ».
- Mme Fardoit a participé à la première réunion du SIVOS qui a eu lieu la veille. Pour cette réunion d'installation, il y avait de nombreux absents. Il est rappelé l'importance de la représentation des communes au sein des syndicats. Il y a une nouvelle présidence et Mme Fardoit a été élue vice-présidente.
- Mme Fardoit tient à remercier, de la part des boulangers de La Craquantine, les élus et agents qui se sont chargés de faire la circulation aux abords de la Rue des Ecoles. En effet, la présence des cabanes de chantier nécessaires à la procédure de désamiantage de la boulangerie gênait la circulation des bus scolaires et de ligne.
- Mme Fardoit relate aussi qu'une fenêtre en rez-de-chaussée, d'une maison inhabitée, est constamment ouverte. Le propriétaire va être contacté afin de procéder à la fermeture de cette fenêtre et éviter toute intrusion.
- Mme Lesage a suivi une réunion de chantier relative à l'extension du pôle médical. Les travaux débuteront le 11 mai prochain pour se terminer fin décembre.
- Mme Vitry a assisté à l'assemblée générale du comité de Jumelage de Schmitten. Cette association subit la hausse des coûts de transport. Les recettes du loto qui est organisé en mars ont été plus faibles cette année. Les membres du bureau ont fait savoir qu'il serait bien d'avoir plus de membres de notre commune au sein de ce comité. Cette année fêtera le 45^{ème} anniversaire côté allemand.
- Mme Vitry a aussi participé à l'assemblée générale de la Fête des Potiers. Le président a remercié la collectivité pour le financement du feu d'artifice et de la location des chapiteaux. Il a fait part de sa volonté de laisser la présidence et espère que celle-ci sera reprise au niveau communal.
- M. Stumhoff a travaillé, avec les membres de la commission communication, sur l'amélioration de la communication de la commune :
 - La parution de « L'Écho Moulinois » tous les 6 mois (janvier et juillet) est entrée dans les habitudes des administrés. Elle sera donc maintenue sous la même forme.
 - Une nouvelle parution « Vos rendez-vous moulinois » interviendra tous les 6 mois (avril et octobre). Elle aura pour objectif d'annoncer les événements à venir sur notre commune. Il faudra donc que les associations prennent l'habitude d'envoyer leurs informations en amont.
 - Il existe deux pages Facebook pour la commune. Il sera nécessaire de les fusionner afin de n'avoir qu'une page d'information.
 - Le site internet est complet mais nécessite une modernisation.

Prochaine séance 3 juin 2026.
 Levée de séance à 22H10.

Le Maire,
 J. BIGNON

La secrétaire de séance
 S. VITRY

